

Merci à Emmanuel, merci à Raphaël, merci à Alexis (je ne connais pas le prénom des autres intervenants) ☐ pour ce moment très intéressant.

[Edit, après une nuit à ruminer tout ça]

On voit dans cette rencontre

- des arguments pour défendre l'idée de tirer au sort TOUTE l'Assemblée constituante,
- et des arguments (**de bonne foi**) pour RENONCER DE FAIT à ce tirage au sort...

Malheureusement, ça confirme ce que je pense depuis des années : si des idées vraiment démocratiques (tirer au sort TOUTE l'Assemblée constituante, instituer un RIC en TOUTES matières, etc.) sont défendues par des professionnels de la politique, même sincèrement dévoués au bien commun, les élus (et les candidats à l'élection) dévoieront l'idée et finalement, de fait, ils la torpilleront (à cause du conflit d'intérêts).

On le voit ici avec le tirage au sort de l'Assemblée constituante : l'idée est « appropriée » par « *France Insoumise* » (FI) et donc... assassinée ☐ Je viens de lire le livret « Assemblée constituante » de FI :

Constituante : changer de République pour faire place au Peuple

<https://avenirencommun.fr/livret-assemblee-constituante/>

Et je vois dans ce livret, que le peuple est, précisément, encore une fois, méthodiquement et astucieusement, **tenu à l'écart**. Je cite (p 15) :

« Des règles claires et vertueuses

Afin d'éviter que la future assemblée constituante ne soit phagocytée par le personnel politique et les pratiques de la V^e République, il est nécessaire de fixer un certain nombre de règles, notamment sur la composition de l'assemblée constituante et les modalités de désignation de ses membres.

Il paraît pertinent de **combiner élection**, pour permettre au peuple de trancher entre des orientations programmatiques distinctes, **et tirage au sort**, pour diversifier le recrutement des membres de l'assemblée constituante.

Afin de déterminer la part d'élection et la part de tirage au sort, le plus sage (et le plus démocratique) sera de s'en remettre à la souveraineté populaire. Le jour du scrutin, chaque citoyen·ne pourra choisir soit de voter pour des candidat·e·s (chaque liste obtiendra un nombre de sièges proportionnel aux suffrages qu'elle aura recueillis), soit d'exprimer sa préférence pour une désignation par tirage au sort (si X % optent pour le tirage au sort, X % des sièges sont pourvus par tirage au sort).

En outre, afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts, aucun parlementaire présent ou passé ne pourra siéger au sein de l'assemblée constituante, dont les membres ne pourront eux-mêmes pas se porter candidat·e·s aux fonctions politiques qu'ils auront instituées lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. »

Source : <https://avenirencommun.fr/livret-assemblee-constituante/>

Mon commentaire :

1) Le tirage au sort n'est PAS défendu pour supprimer le conflit d'intérêts (inacceptable et décisif) au sein de cette assemblée : le tirage au sort est défendu « pour diversifier le recrutement » (sic)... C'est n'avoir pas compris (et ne pas expliquer aux gens) l'idée fondamentale du conflit d'intérêts — qui pourrait (forcément) le processus constituant.

2) D'autre part, en prévoyant que les électeurs décideront eux-mêmes de la proportion de tirage au sort de l'Assemblée constituante, les candidats à l'élection savent bien que le tirage au sort est encore largement méconnu et très mal défendu par lémédias (la Pravda des milliardaires).

=> Donc, comme prévu, de la part des professionnels de la politique, enterrement de première classe pour une idée fondamentale ☐

On peut d'ailleurs dire la même chose du *Référendum d'initiative populaire (RIC)*, qui est **réduit par France insoumise au seul référendum révocatoire**, ce qui exclut donc, sans le dire clairement et sans dire pourquoi, le référendum législatif, le référendum abrogatoire et le référendum constituant.

On peut dire la même chose de la sortie de l'UE, qui n'est pas défendue assez clairement par France insoumise, je trouve : cette histoire de « renégociation » fait penser à l'affreuse arnaque de Tsipras : AUCUNE renégociation n'est possible dans le carcan des deux traités (TUE et TFUE), toute modification requiert (et même plusieurs fois !) L'UNANIMITÉ des 28 pays membres (art. 48 TUE). Pourquoi prétendre encore que les traités sont renégociables ?

Bref, cet entretien montre des militants DE BONNE FOI qui confrontent des arguments intéressants, mais l'idée centrale qui, à mon avis, est la seule qui permettra au peuple de voir un jour instituer sa puissance politique et de sortir du capitalisme (l'idée que s'il veut une constitution digne de ce nom, il faudra que le peuple l'écrive LUI-MÊME, SANS ÉLIRE des représentants), cette idée centrale, donc, a bien été dévoyée, et finalement tuée, comme je le redoutais.

Il y a des années que je dis que SEULS les simples citoyens peuvent défendre la vraie démocratie, que les « élus » n'en voudront jamais, qu'ils préféreront mourir que de voir instituer une vraie démocratie. Les faits confirment (pour l'instant) ce pronostic.

J'espère donc que vous ne renoncez pas à votre pratique quotidienne des ateliers constituants contagieux.

On ne s'en sortira pas sans cette éducation populaire fondamentale.

Et ne nous laissons pas hystériser par cette fichue procédure de l'élection, qui nous fait chaque fois croire qu'il y a un enjeu, alors qu'il n'y en pas : quelle que soit l'option que nous choisirons (vote A, vote B, abstention), nous la perdrons. Il ne faut surtout pas nous déchirer entre nous lors des échéances électorales, qui nous jettent les uns contre les autres et nous divisent dramatiquement.

Bon courage à tous.

Étienne.

Fil Facebook correspondant à ce billet :

<https://www.facebook.com/etienne.chouard/posts/10155059418597317>